

Compte rendu de la séance du lundi 28 septembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Pascal GROUWET

Ordre du jour:

- Adoption du dernier compte-rendu
- Décision modificative
- Procurations pour La Poste
- Location du logement de l'ancienne Poste
- Vente de ruelle à Cornus
- Subvention pour l'église du Bourg
- Compte-rendu des réunions d'organismes extérieurs
- Demande de subvention par la Fondation du Patrimoine
- Point salle culturelle
- Questions diverses

Le dernier compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - cenevieres (DE 2020 34)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 146	Autres bâtiments publics	10000.00	
2111 - 199	Terrains nus	-10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENEVIÈRES, les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Procuration postale (DE 2020 35)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une procuration postale aux agents administratifs.

Cette procuration postale comprend :

- le retrait et la réception des envois de la poste
- la perception des mandats
- les achats pour le compte du mandant (affranchissement, prêt à poster, prêt à expédier)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

demande subvention église du bourg (DE 2020 36)

Le conseil municipal autorise le Maire à demander une subvention auprès du département du Lot pour aider à la réfection de l'église du bourg, subvention pouvant être accordée aux monuments non protégés au travers d'un fond de sauvegarde destiné au "Patrimoine remarquable".

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vente de ruelle à Cornus (DE 2020 37)

Par délibération en date du 6 juillet 1979, le Conseil Municipal décidait de céder au lieu dit Cornus, des ruelles, dont la privatisation ne causerait l'enclavement d'aucune parcelle aux propriétaires riverains. L'enquête publique s'est déroulée entre le 13 septembre et le 30 septembre 1980. Aucune observation particulière n'a été formulée pendant les délais.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le maire, propose au conseil municipal:

- de désaffecter la ruelle entre, d'un côté, la parcelle AD 53 et, de l'autre coté, les parcelles AD54, AD55 et AD56 au lieu dit de Cornus en vue de sa cession;
- de céder à Monsieur DUVAL Denis cette parcelle ;
- de fixer le prix de vente de ce terrain à 50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte la désaffectation de ces ruelles ;
- accepte la vente du terrain à Monsieur DUVAL Denis aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

Les frais de notaire et de géomètre liés à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

choix du locataire poste haut (DE 2020 38)

Vu le préavis de départ déposé le 11/09/2020 par Mr Nicolas Abella, titulaire du bail de l'appartement de l'ancienne poste, 1er étage;

Le Conseil Municipal décide

- de choisir Claire Grupallo comme locataire
- le loyer sera 256.29 €
- la durée du bail sera de 3 ans

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Participation diocèse (DE 2020 39)

Le conseil municipal approuve la convention encadrant la souscription lancée par le diocèse pour la rénovation de l'église du bourg, et autorise le maire à la signer.

Le Conseil Municipal approuve le montant collecté soit 3 410€.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal remercie tous les donateurs.

Aide regionale spectacle Atchoum (DE 2020 40)

Le conseil municipal sollicite une aide de la région intitulée Aide à la diffusion de proximité pour le spectacle Atchoum "Le voyageur immobile", programmé le 13 décembre 2020 et réalisé par l'association Les Cubiténistes.

Le conseil municipal autorise le Maire et les adjoints à signer les documents afférents à cette demande de subvention ainsi qu'à l'organisation du spectacle.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Subvention exceptionnelle (DE 2020 41)

Une subvention exceptionnelle pour la restauration du moulin de Pech Garrigou à Esclauzels a été sollicitée par Mr Bourgeois, via la fondation du patrimoine.

Cette souscription d'un montant libre est recueillie par la fondation du patrimoine pour le projet de restauration de ce moulin privé.

Résultat du vote : Refusée
Votants : 10
Pour : 0
Contre : 10
Abstention : 0
Refus : 0

Subvention Exceptionnelle ECCF (DE 2020 42)

Compte tenu que les charges eaux et électricité du stade-camping étaient à l'origine prises en charge par la mairie, depuis que la nouvelle gérance du camping paie la totalité de ces frais, il convient de régulariser la situation.

Le Maire propose, suite aux discussions entre toutes les parties, de verser une subvention supplémentaire de 240€ à l'ECCF, qui s'engage à reverser à la gérance du camping le montant total, correspondant à la division des frais.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Délibération relative à la désignation des délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot » (DE 2020 43)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte des voies vertes du Lot, nécessite la participation de délégués du conseil municipal.

Il se propose en tant que titulaire et Mr Grouwet Pascal se propose en tant que suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner :

- Titulaire : Degletagne Gérard
- Suppléante : Grouwet Pascal

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Annule et remplace DE 2020 43 / Délibération relative à la désignation des délégués au "Syndicat Mixte des voies vertes du lot"(DE 2020 44)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte des voies vertes du Lot, nécessite la participation de délégués du conseil municipal.
Il se propose en tant que titulaire et Mr Grouwet Pascal se propose en tant que suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner :

- Titulaire : Degletagne Gérard
- Suppléant : Grouwet Pascal

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Spectacle de Noël

Le spectacle Atchoum aura lieu le 13/12 pour les enfants de St Martin et de Cénevières. Lors de la distribution des flyers dans les foyers des familles concernées demander l'inscription des personnes (enfant, parent, grand-parent).

Appartement ancienne poste

A l'occasion du changement de locataire, le sujet de la rénovation de celui-ci est abordé. Des devis avaient déjà été fait pour changer la cuisine, voir également si possibilité d'isoler le plafond.

Le dernier locataire s'est plaint de la consommation d'électricité, un diagnostique thermique doit être fait et sera l'occasion de voir si d'autres travaux sont à entreprendre.

Compte-Rendus réunions organismes extérieurs :

Passage en revue des diverses réunions suivies par les membres du conseil. Dorothée passe en revue les réunions qu'elle a eu avec le Parc. Elle a proposé la candidature de Cénevières pour l'installation de panneaux didactiques

Point salle culturelle

Les membres du groupe culture se plaignent d'avoir trop de mails.

Marie-Hélène Flaujac propose de tout envoyer à une adresse mail qui serait créée pour l'association qui gèrera le planning de la salle.

Françoise fait remarquer la problématique du chauffage

Il y a également une nouvelle fuite au préau.

Un mail sera fait concernant ces deux points à Mr Chassary et à Mr Catus.

Passage en revue du CR de la réunion culture : la commune possède un type de convention de Mireille Requiston qui pourra servir de modèle pour la convention d'utilisation de la salle.

CinéLot est venu à Cénevières (25/9) → pas de problème. OK à 100 %

Pour les projections CineLot → 150 €/séance + 6€/personne

Pour les groupes qui ne sont pas association → chacun donne son assurance responsabilité civile

Marie-Hélène Flaujac propose qu'on se renseigne auprès des autres communes possédant une salle.

La salle ne doit pas être rentable, elle doit servir aux associations et aux activités culturelles.

Questions diverses

Fibre

Suite à une réunion sur ce sujet, il est dit que la fibre sera installée horizon 2022 pour la partie venant du relais de Tour de Faure et desservant le bourg, Cornus, et le causse jusqu'à Labat. Au delà, Roquecave, Rastouillet Bassoul dépendent du relais de Limogne. Les dates de travaux sont sensiblement les mêmes.

Vu le projet d'enfouissement pour Cornus, les travaux seront peut-être repoussés pour cette partie afin de ne pas faire deux fois les réseaux.

Eclairage à l'ancienne poste

Le maire propose d'installer un éclairage solaire dans les marches de l'ancienne poste avec détecteur de présence.

Mur du Paradou

Ludo Maçonnerie avait réalisé un devis, on doit le contacter pour voir quand il sera possible de faire les travaux en accord avec la gérance du Paradou.

Adressage

2 réunions ont eu lieu, celles-ci se sont bien déroulées et les noms de rue ont été arrêtés pour ces 2 secteurs (Le Bourg et Cornus).

La troisième et dernière réunion va avoir lieu.

Auvent épicerie

Problématique de l'écoulement des eaux. Le rejet des eaux pluviales se fait provisoirement sur la route du causse, par une petite gouttière. La pose d'une citerne avait été envisagée par les locataires du multiservices.

Prévoir la fermeture du auvent par du bardage et une porte avant la fin de l'année.

Redevance incitative

Présentation sommaire de la redevance incitative sachant que le projet est remis en question par des nouveaux élus de la CCPLL.

Cimetière

Proposition de nouvelle numérotation

Proposition de condamner la petite allée

voté à l'unanimité

Une délibération sera prise au prochain conseil pour mettre à jour l'organisation du cimetière.

Panneaux chemin PR

La mairie prendra en charge la facture des panneaux qui seront installés sur la chemin de randonnée (valeur 220€)

voté à l'unanimité

Tour de table

de Harrison Jolly

Il faut aller vérifier s'il y a encore des fuites au toit de l'église.

de Françoise Le Gallic

Demande de Mme AMS de St Cirq pour donner des cours de Qi Gong 1X/semaine : accord du conseil

nous fait savoir que les Restos du cœur nous remercient de notre don

de Gérard Degletagne - RAS

de Henri Faure

A vu Isabelle GRAS. Les gens ne voient pas le chemin et passent chez elle.

Propose de mettre de l'ursus pour délimiter le chemin.

Le chemin qui descend à Pech Méja est en mauvais état

Régis Malavelle a contacté Henri concernant des arbres morts le long de la route

de Zoé Fau - RAS

de Jean-Pierre Moles

Il y a un problème sur la route de Cornus, un éboulement suite aux fortes pluies après l'ancienne carrière de castine. Le signaler à la DDT.

de Marie-Hélène Flaujac

Problème avec le wi-fi du Paradou.

De Pascal Grouwet -RAS

de Dorothée Poirier- RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.